



## SESSION PLENIERE DU 15 MARS 2017

## PLAN « NOUVELLE CHANCE POUR LES JEUNES DECROCHEURS »

On appelle « décrocheurs » les jeunes sortis du système scolaire sans qualification équivalente au baccalauréat ou sans diplôme à finalité professionnelle (CAP/BEP).

Le décrochage avait fait l'objet d'un rapport du CESER en juin 2015 (voir la lettre du groupe CGT Pays de la Loire n°61).

L'avis du CESER, beaucoup plus court, analyse le plan « nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs » présenté par le Conseil Régional.

La CGT a voté l'avis du CESER.

### LE PLAN PRESENTE PAR LA REGION

Le plan régional se décline autour de 5 axes et 12 mesures :

- Axe 1 : Repérer et mieux connaître les jeunes sortant sans qualification.**
- Mesure 1 - Optimiser le repérage et la prise en charge des jeunes grâce aux PSAD.
  - Mesure 2 - Créer un outil de mesure fiable : combien de jeunes décrocheurs et qui sont-ils ?
- Axe 2 : Aider les jeunes sans qualification à choisir l'avenir qui leur convient.**
- Mesure 3 - Mieux faire connaître l'offre de métiers et de formations.
  - Mesure 4 - Mieux faire connaître les structures d'accompagnement dans l'orientation.
  - Mesure 5 - Faciliter l'expérimentation concrète de choix d'orientation avant l'entrée en formation.
- Axe 3 : Aider les jeunes à persévérer en formation initiale scolaire ou par apprentissage tant que c'est possible.**
- Mesure 6 - Appuyer les acteurs compétents en persévérance éducative.
  - Mesure 7 - Poursuivre l'innovation sur des actions régionales ciblées.
- Axe 4 : Offrir aux jeunes des alternatives hors formation initiale classique.**
- Mesure 8 - Accéder à des alternatives innovantes permettant de reprendre pied.
  - Mesure 9 - Mobiliser des méthodes alternatives pour un autre accès à la qualification (notamment, développement des écoles de la production qui sont des établissements gratuits, mais privés hors contrat).
  - Mesure 10 - Mobiliser la collectivité régionale dans le recrutement direct de jeunes sans qualification.
- Axe 5 : Avoir une exigence réaliste de résultats et valoriser les réussites.**
- Mesure 11 - Se fixer des objectifs réalistes et des moyens d'évaluation.
  - Mesure 12 - Reconnaître et mettre en avant les succès « nouvelle chance jeunes décrocheurs » (création de trophées du raccrochage...).

## **CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER**

**(téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))**

Le CESER appuie un certain nombre d'initiatives de la région qui avaient été proposées dans le rapport qu'il avait précédemment établi sur le décrochage.

Il indique que : « le phénomène de décrochage peut prendre racine dès le début de la scolarité. C'est d'abord au sein de la formation initiale qu'il convient de le résoudre ».

Concernant les solutions à apporter pour les jeunes encore mineurs, il indique que « les écoles de production constituent, certes, une réponse très pertinente mais évidemment insuffisante au regard de l'échelle du problème ». Le CESER rappelle que « les lycées professionnels publics (réseau FOQUALE) et privés font, depuis longtemps, un réel travail d'accueil et de retour en formation qu'il convient de prendre en compte ».

Le CESER « souhaite vivement que l'articulation orientation scolaire/orientation tout au long de la vie soit une priorité conjointe de l'Éducation Nationale et de la Région » (voir à ce sujet le commentaire de la CGT dans son intervention sur le SPRO, lettre n°98).

En conclusion de l'avis, l'avis rappelle « que la lutte contre le décrochage nécessite de l'imagination, de la souplesse, en particulier pour construire des solutions multipliant les passerelles entre les dispositifs ».

Il souligne qu'« au-delà du décrochage des jeunes sortis des établissements scolaires du secondaire et des CFA, la question des post bac mais aussi des personnes en situation de handicap, des migrants et des allophones reste réelle et mériterait d'être abordée sans tarder ».

## **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H**

La CGT remercie la rapporteure pour cet avis.

Elle partage pleinement la position du CESER quand celui-ci affirme, d'entrée de jeu, que **le décrochage peut prendre racine dès le début de la scolarité et que c'est d'abord au sein de la formation initiale qu'il convient de le résoudre.**

Pour la CGT, c'est d'abord en donnant les moyens à l'Education Nationale de mener ses missions qu'on luttera efficacement contre le décrochage, car il est toujours plus efficace de prévenir que de guérir et d'éviter de décrocher plutôt que de raccrocher.

C'est un enjeu social. C'est aussi un enjeu démocratique car une formation générale de base est indispensable pour s'insérer dans la vie professionnelle et pour assurer pleinement son rôle de citoyen-ne.

Des moyens doivent être donnés à l'Education Nationale pour lutter contre le décrochage. Ils doivent permettre la **diminution globale des effectifs** dans les classes ; ils doivent également conduire à **développer les dispositifs d'éducation prioritaire**, notamment dans les lycées ; ils doivent aussi permettre de maintenir et renforcer les trois métiers du **RASED** (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté).

**Les inégalités sociales et géographiques** sont fortes en matière de formation initiale et de décrochage, comme l'a montré une étude de l'INSEE sur le décrochage en Pays de la Loire en 2014 (1). La lutte contre le décrochage passe par celle contre les inégalités sociales. La CGT partage la préoccupation du CESER sur les personnes en situation de handicap, les migrants et les allophones.

Les jeunes issus des **frontières des départements de la région sont les plus touchés par le décrochage et une attention doit être portée sur le monde rural** où les jeunes font également, plus souvent qu'ailleurs, des études courtes.

**En milieu urbain, les inégalités face au système scolaire sont également particulièrement fortes**, même si elles sont un peu masquées par la présence dans une même commune de populations aux profils très différents. En 2015, sur la ville de Nantes, un des collèges publics, accueillant donc gratuitement tous les élèves de son secteur situés dans un quartier populaire, avait un taux de réussite au brevet de 47 % quand les établissements du centre ville dépassaient les 90 % de taux de réussite et certains établissements privés flirtaient avec les 100 %.

**Attention donc à ne pas opposer les populations entre elles, qu'elles soient rurales ou urbaines et à limiter le soutien aux quartiers populaires au motif qu'ils bénéficient déjà d'aides plus que nécessaires**, comme pourrait le faire penser la formulation en bas de la page 2 de l'avis.

Concernant les dispositifs de raccrochage, la CGT soutient les initiatives prises par le service public de l'Education Nationale et approuve la remarque du **CESER soulignant que les lycées font un réel travail d'accueil et de retour en formation qu'il convient de prendre en compte**, notamment avec le réseau FOQUALE pour l'enseignement public.

Enfin, si, comme le souligne l'avis, la lutte contre le décrochage nécessite de l'imagination et de la souplesse, la CGT considère que les dispositifs soutenus par la Région devront être évalués et que **la souplesse requise ne doit en aucun cas conduire à déroger aux dispositifs existants en matière de droit du travail**.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

(1) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285851>

### **QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION**

Les intervenants ont souligné l'importance de la formation initiale. Plusieurs d'entre eux (**CFDT, enseignement privé, PEEP...**) soulignent la problématique du décrochage des élèves post bac, des allophones et des jeunes migrants.

**CRAJEP** : d'après la dernière enquête PISA, la France est l'un des pays où le déterminisme social est le plus fort et ce, en dépit des réformes successives. Aussi, le CRAJEP ne partage que partiellement l'avis du CESER qui en bas de page 2 semble mettre en concurrence les zones rurales et les quartiers politiques de la ville.

**VOTES : L'avis a été adopté par 80 voix pour et 6 abstentions.**

*Conseillère et Conseillers CGT ayant travaillé sur le sujet en Commission : Diane OBLE, Didier ROBERT, Yvic KERGROACH.*